

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

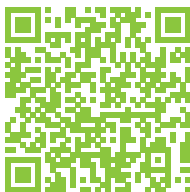
MODE D'EMPLOI

ÉDITION DE SEPTEMBRE 2026



En complément des solutions prioritaires de compostage, L'Euro-Métropole de Metz déploie progressivement, et sur une partie de son territoire une **collecte des déchets alimentaires**.

Retrouvez les
emplacements des
bornes de collecte sur
eurometropolemetz.eu



Les déchets alimentaires, c'est quoi ?

Ce sont les restes de vos repas, de cuisine et vos denrées périmées.



Astuces !



J'apporte mes déchets alimentaires
à la borne tous les 2 à 3 jours.

Je dispose au fond du bio-seau
du papier kraft, du rouleau de papier
toilette ou d'essuie-tout vide.

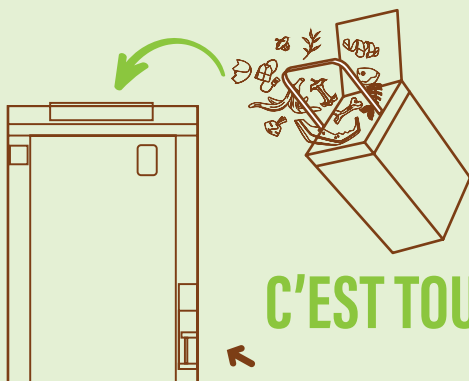
COMMENT FAIRE POUR TRIER ?

C'est simple :

- 1 Vous triez chez vous les déchets alimentaires en utilisant le **bio-seau** distribué gratuitement par l'Euro-Métropole ou le contenant de votre choix.



- 2 Vous videz le bio seau dans la **borne de collecte** des déchets alimentaires près de chez vous.



Utiliser la pédale pour ouvrir la trappe et verser plus facilement les déchets alimentaires.

ON ACCEPTE :

FRUITS, LÉGUMES ET
LEURS ÉPLUCHURES



ŒUFS ET PRODUITS
LAITIERS (CONTENU DES
YAOURTS, FROMAGE,...)



OS ET RESTES
DE VIANDES CRUES
OU CUITES



ARÊTES, RESTES
DE POISSON ET FRUITS
DE MER SANS COQUILLE



PAIN ET PÂTISSERIES



THÉ, CAFÉ ET FILTRES



ON N'ACCEPTE PAS :

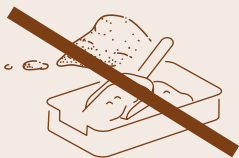
SACS PLASTIQUES
MÊME LES SACS DITS
COMPOSTABLES



EMBALLAGES,
FILMS PLASTIQUES ET
CAPSULES DE CAFÉ



CENDRES,
LITIÈRE ANIMALE



DÉCHETS VERTS
DU JARDIN



POURQUOI TRIER MES DECHETS ALIMENTAIRES ?

Les déchets alimentaires représentent aujourd'hui **un tiers de nos ordures ménagères**.

Si ces déchets sont déjà **valorisés** grâce à notre réseau de chaleur urbain, cette nouvelle collecte permettra de les utiliser différemment, soit en **compost** pour permettre de fertiliser et enrichir les sols, soit en **énergie renouvelable** (électricité ou biogaz). Vous pouvez également réduire ce volume de déchets en **luttant quotidiennement contre le gaspillage alimentaire**.

ET SI VOUS COMPOSTEZ DÉJÀ ?

Ne changez rien !

Le compostage sur site reste la solution optimale et cette collecte s'adresse davantage aux ménages ne disposant pas de solution de compostage à domicile. Le bio-seau distribué vous permettra d'avoir un contenant adapté pour stocker vos déchets alimentaires et les amener au composteur.



VOUS SOUHAITEZ COMPOSTER CHEZ VOUS ?

Choisissez le compostage !

**Demandez gratuitement un
composteur individuel**
(si vous habitez en maison),
un lombricomposteur
ou un accompagnement
pour **un projet de compostage collectif**
en pied d'immeuble
ou en espace public.



POUR ALLER + LOIN

Retrouvez nos dispositifs, conseils et astuces
sur la réduction des déchets :

03 87 20 10 00

qualitedechets@eurometropolemetz.eu

eurometropolemetz.eu ■    

ecologie.gouv.fr/biodechets